

Direction du rayonnement culturel et Economique

SERVICE MOYENS ADMINISTRATIFS

DÉCISION DU MAIRE

N° : 22.D.215

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Contrat de Cession droit d'exploitation de spectacles – SEA ART - « Les lettres de mon moulin – les étoiles » de Alphonse Daudet le vendredi 17 mars 2023 à 20 h 30. Théâtre Molière.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet du contrat de cession du droit d'exploitation proposé par SEA ART ci-annexé ;

Considérant que cette prestation s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville ;

DÉCIDE :

D'autoriser la signature du contrat de cession du droit d'exploitation de spectacles avec SEA ART, sis 86 rue de l'Ecole – 77 720 BREAU, portant sur le spectacle « Les lettres de mon moulin – les étoiles » de Alphonse Daudet, le vendredi 17 mars 2023 au théâtre Molière,

Que le montant de la cession du droit d'exploitation s'élève à la somme de 7 910 € HT – (TVA 5.5 % : 435, 05 €) soit 8 345,05 € TTC (huit mille trois cent quarante-cinq Euros et cinq centimes),

Que le règlement s'effectuera par mandat administratif établi à l'ordre de SEA ART à réception de facture après service fait,

Que la dépense correspondant au montant du contrat sera prévue au Budget primitif de l'exercice 2023, NATURE 6042.

Fait à Marignane, le 24 NOV. 2022

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Éric LE DISSÈS

